

absoudre, l'Archevêque de Pise, comme Légat  
né du Saint Siège pour la *Sardaigne* & pour la  
*Corse*.

## C O R S E.

La force de la France infiniment supérieure  
à celle du Général Paoli; cette force d'ailleurs  
seconde par une remise volontaire des meilleurs  
postes non défendus par ceux des Officiers  
Corfes qui y commandoient, a terminé l'ou-  
vrage médité avec la République de *Genes*, dans  
le peu de tems que nous l'avons fait remarquer  
dans notre dernier Journal. Pour le perfection-  
ner le Gouvernement François établit de tous  
côtés dans l'Isle des Tribunaux de Justice, dont  
les Nationaux n'avoient presque plus d'idée,  
tant leurs mœurs étoient devenues farouches.  
On se flatte par-là de les adoucir avec le tems;  
& dans l'espérance de les gagner plus prompte-  
ment, on ne leur parle & de long tems on ne  
veut leur parler ni de taxes ni d'impôts. Cepen-  
dant le nouveau Gouvernement a déjà fait faire  
un dénombrement de tous les habitans de tout  
sexe & de tout âge de l'Isle, ainsi que de leurs  
biens tant meubles qu'immeubles. Cela fait,  
Mr. d'Arcambal, Commandant de la Province  
de *Balagna*, & qui a beaucoup figuré dans les  
actions qui ont conduit à la réduction de la  
*Corse*, a fait publier avant son départ pour la  
France, des Lettres-Patentes en forme de Passe-  
ports, au nom de Mr. le Comte de Vaux, par  
lesquelles il est enjoint à tous les Insulaires qui  
se sont expatriés, de revenir dans l'Isle dans un  
tems limité, avec promesse que partout où ils  
aborderont ils seront bien traités & qu'ils seront  
remis en possession de leurs biens. De-là on  
procède